

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2019



Date de convocation : le 11 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 septembre, le Bureau syndical du syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, Eau du bassin caennais, s'est réuni au château de Beauregard à Hérouville Saint Clair, sous la présidence de Monsieur Daniel FRANCOISE.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 26

Étaient présents :

M. Alain ARTISON, M. Marcel AUDE, M. Didier BERTHELOT, M. Claude BOSSARD, M. Martial BORDAIS, M. Michel BOSSUYT, M. Sèngded CHANTHAPANYA, M. Amand CHOQUET, M. Xavier DOSSEUR, M. Claude FOUCHER, M. Daniel FRANÇOISE, M. Guy GONDOUIN, M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Bernard JOURDAIN, M. Alain LAJOYE, M. Jean-Claude LECLÈRE, Mme Janine LETOURNEUR, Philippe MARIE, Mme Véronique MASSON, M. François-Xavier PALAO, Mme Lydie PRIEUR, M. Serge RICCI, M. Daniel RODON, M. Alain THEVENIAUD, M. Daniel THOMASSE, M. Jacky ZANOVELLO

Excusés ayant donné pouvoir :

Excusés :

Mme Brigitte BARILLON, Mme Stéphanie CALMÉ-GUILLOU, M. Christian CHARDON, M. Alain COLOMBE, M. Michel COLOMBEL, M. Joël COTREL, M. Gilles DUMENIL, M. Dominique DUVAL, M. Jean-Paul FANET, Mme Sandrine FOSSE, M. Jean-Michel GODET, M. Jean-Louis GREFFIN, M. Bruno HITIER, M. Nicolas JOYAU, M. François LIBEAU, M. Laurent MATA, M. Francis NICAISE, Mme Emilie ROCHEFORT, M. Alain TRANCHIDO

Le Bureau syndical désigne M. Jean-Claude LECLERE comme secrétaire de séance.

– **Communication du Président**

– **Quorum**

Le quorum est atteint avec 26 participants

– **Approbation du compte rendu sommaire du bureau syndical du 4 juin 2019**

Le compte rendu est approuvé

BS 19-04-01 - INSTALLATION DE 3 NOUVEAUX MEMBRES AU BUREAU SYNDICAL , ET DU 5 EME VICE-PRESIDENT

Le Bureau syndical prend acte de l'installation de Monsieur Claude Foucher en tant que 5ème Vice- président et de l'installation de Monsieur Joël Cotrel en tant que 40ème membre, Monsieur Amand Choquet en tant que 41ème membre, et Monsieur Alain LAJOYE en tant que 44ème membre du bureau.

Le Bureau syndical autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

BS 19-04-02 - PARTICIPATION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LES DOMAINES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION- CONVENTION GENERALE –

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création du groupement de commandes "Domaines des technologies de l'information et de la communication" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire ainsi que les termes de la convention constitutive jointe en annexe.

Le Bureau syndical autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents, avenants y afférents ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

BS 19-04-03 – ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES – PARTICIPATION A UN MARCHE RELATIF A L'ACQUISITION, L'INSTALLATION, LA MISE EN ŒUVRE, LA FORMATION, LA MAINTENANCE ET L'ASSISTANCE D'UN SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSEES PAR CAEN LA MER

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de participer au marché relatif à l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre, la formation, la maintenance et l'assistance d'un système d'information géographique dans le cadre du groupement de commandes proposé par la Communauté Urbaine Cen la mer,

Le Bureau syndical a acté également que la participation à la consultation engage le syndicat Eau du Bassin Caennais à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues et approuve l'expression des besoins du syndicat Eau du Bassin Caennais annexée à la présente délibération et maintient jusqu'à leurs termes des marchés déjà passés sur le fondement de ces conventions,

Le Bureau syndical autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

BS-19-04-04 - IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE - PROJET "RIVAGES NORMANDS 2100"

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré valide à l'unanimité la participation d'Eau du Bassin Caennais au projet "Rivages normands 2100" ;

Le Bureau syndical approuve la convention de partenariat liant Eau du Bassin Caennais à l'Université de Rennes sur ce projet, jointe en annexe 1 ainsi que la convention organisation la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux équipements, jointe en annexe 2, confiant la maîtrise d'ouvrage à Eau du Bassin Caennais ;

Le Bureau syndical sollicite l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux et autorise le Président ou son représentant à signer les conventions jointes en annexes 1 et 2, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

BS-19-04-05- DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – CAEN – QUARTIER DU CLOS JOLI – RUE DES CULTURES - RESTRUCTURATION ET RENFORCEMENT DU RESEAU EAU POTABLE – ADOPTION DU PROGRAMME – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER ET AVEC LA VILLE DE CAEN

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le programme de la restructuration et renforcement du réseau d'eau potable sur 550m ainsi que la reprise des branchements pour un montant de 180 000 € HT, et décide de confier à la Communauté Urbaine Caen la Mer la maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du réseau d'eau potable pour la première phase de la réhabilitation du quartier Clos Joli à Caen, pour un montant total de 180 000 € HT.

Le Bureau syndical sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux, et autorise le Président ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté Urbaine Caen la Mer et la Ville de Caen ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

BS 19-04-06 --- REALISATION DE MARCHES TRAVAUX ET DE PRESTATIONS DE SERVICE – GROUPEMENT DE COMMANDES – ADOPTION DU PROGRAMME - CONVENTION AVEC LA VILLE DE CAEN ET LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande permanent pour la réalisation de marchés de travaux et de prestations de services avec la ville de Caen et la Communauté Urbaine Caen la mer concernant :

- Le prélèvement et l'analyse des canalisations eaux usées, eaux pluviales et eau potable susceptibles de contenir de l'amiante,
- La géodétection de réseaux et les investigations complémentaires nécessaires à la bonne exécution des études,
- Le diagnostic génie civil et sécurité des ouvrages de production, de distribution d'eau potable et de collecte, transport, stockage et traitement des eaux usées et eaux pluviales.

Le Bureau syndical approuve le programme de mutualisation des marchés à bons de commande pour les montants suivants pour la part du syndicat Eau du Bassin Caennais :

Prélèvement et analyse de canalisations amiante	1 000 € HT
Géodétection des réseaux et investigations complémentaires	60 000 € HT
Diagnostic Génie Civil et sécurité des ouvrages	20 000 € HT,

Le Bureau syndical approuve aussi le projet de convention constitutive du groupement de commandes dont le texte est joint en annexe.

Le Bureau syndical sollicite l'Agence de l'eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au taux le plus élevé et autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

BS-19-04-07- DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – CAEN – BOULEVARD DETOLLE – ENTRE LA RUE DU PARC DES SPORTS ET LA RUE DES ABRICOTIERS - RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE – ADOPTION DU PROGRAMME – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le programme du renouvellement du réseau d'eau potable sur 380m ainsi que la reprise des branchements pour un montant de 167 000 € HT, et décide de confier à la Communauté urbaine Caen la mer la maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du réseau d'eau potable en vue du réaménagement des espaces publics du Boulevard Detolle à Caen, pour un montant de 167 000 € HT.

Le Bureau syndical sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux, et autorise le Président ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté urbaine Caen la mer ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

BS-19-04-08- DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – IFS – CHEMIN DE CORMELLES – DESSERTE DU FUTUR CENTRE PENITENCIER – EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE – ADOPTION DU PROGRAMME – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le programme d'extension du réseau d'eau potable sur 420 mètres en tranche ferme et 125 mètres en tranche optionnelle pour un montant de 250 000 € HT, et décide de confier à la Communauté Urbaine Caen la Mer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable en vue d'alimenter le projet de construction du centre pénitencier à IFS, pour un montant de 250 000 € HT.

Le Bureau syndical sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux, et autorise le Président ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté Urbaine Caen la Mer ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

BS-19-04-09 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – CAEN – RUE CANCHY ET RUE DU BELVEDERE – RENOUELEMENT DU RESEAU EAU POTABLE – ADOPTION DU PROGRAMME – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le programme du renouvellement du réseau d'eau potable sur 450m ainsi que la reprise des branchements pour un montant de 295 000 € HT, et décide de confier à la Communauté Urbaine Caen la Mer la maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du réseau d'eau potable pour un montant de 295 000 € HT,

Le Bureau syndical sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux, et autorise le Président ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté urbaine Caen la mer ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

BS-19-04-10- MISE EN OEUVRE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DES SOURCES DE MOULINES – MODIFICATIONS DE CONVENTIONS

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les modifications portées aux conventions d'indemnisation, présentées en annexes 1 à 10 ; et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions et avenants, ainsi que tous documents découlant de la présente délibération.

Questions diverses :

La séance est levée à 19h

Ces délibérations sont consultables, sur demande, auprès de la Direction du cycle de l'eau, pendant les horaires d'ouverture.

Le Président

Daniel FRANCOISE

Affichage 25/9/2019

Diffusé : aux membres du Syndicat pour affichage 25/09/2019